

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 19 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 13 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence du Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER

Étaient présents en visio : M. Michel VILLEMAGNE, M. Antoine CAVROY

Absent excusé représenté : M. Patrick MARCAILLOU pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : M. Yves LE BON

**Le procès-verbal du Bureau communautaire du 21 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.**

**Délibération n° 2022-1219001 examinée le 19/12/2022 - Avenant au Contrat Prévoyance**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, accepte les termes de l'avenant présenté par le prestataire MNT ; autorise le Président à signer l'avenant et à signer toutes pièces s'y rapportant

**Délibération n° 2022-1219002 examinée le 19/12/2022 - Convention avec la commune de Belsentes concernant la gestion du périscolaire**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à signer la convention avec la commune de Belsentes pour l'organisation des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Délibération n° 2022-1219003 examinée le 19/12/2022 - Demande de subvention pour l'acquisition d'un parc de vélos à assistance électrique**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide le plan de financement prévisionnel présenté ; autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et tout financeur susceptible d'apporter son concours à la réalisation de cette opération ; autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'acquisition du parc de vélo et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

**Délibération n° 2022-1219004 examinée le 19/12/2022 - Demande de subvention pour les travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable sur la Rue Royale (St Martin de Valamas)**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2022-1219005 examinée le 19/12/2022 - Demande de subvention pour la construction d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées et d'une STEP (Chanéac)**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2022-1219006 examinée le 19/12/2022 - Demande de subvention pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement au lieu-dit Pont de Fromentières (Mariac)**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2022-1219007 examinée le 19/12/2022 - Demande de subvention pour la construction d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées et d'une STEP (St Jeure d'Andaure)**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2022-1219008 examinée le 19/12/2022 - Demande de subvention pour la construction d'un espace de stockage complémentaire au Centre technique intercommunal**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2022-1219009 examinée le 19/12/2022 - Demande de subvention pour la refonte de la muséographie de la Maison du Châtaignier (St Pierreville)**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.